LA VIE DE L'ACADÉMIE DE DIJON

PUISQU'ON VOUS DIT QUE TOUT EST SOUS CONTRÔLE !!!

EDITO

Dès le début de la pandémie, la CGT Educ'action a mis au cœur de ses revendications la protection de la santé de toutes et tous sur nos lieux de travail. Très tôt nous avons interpellé les autorités académiques dijonnaises sur cette nécessité de protéger les personnels et les élèves mais aussi de penser l'avenir, de penser la reprise.

Les semaines ont passé, nos courriers ont été ignorés les rentrées soi-disant normales se sont succédées : le 11 mai dans les écoles, le 18 mai dans les collèges. Ces premières reprises ont apporté stress, inquiétude et souffrances liés au mépris de la part des hiérarchies ministérielles et rectorales.

Dès la fin du confinement, la CGT Educ'action a appelé à retarder la rentrée de mai afin de pouvoir organiser celle de septembre dans les meilleures conditions.

En vain puisque la logique à l'œuvre a été d'utiliser l'école comme garderie pour remettre les parents au travail.

Les vacances devaient être apprenantes mais force est de constater que le ministère et l'académie de Dijon n'ont rien appris de cette crise sanitaire. Dans l'académie de Dijon, 4500 élèves sur 180 000 ont participé à ce dispositif.

Depuis le déconfinement, le rectorat et le ministère ont eu plusieurs mois pour prendre les mesures permettant de concilier le retour de l'ensemble des élèves et la distanciation physique. À peine 15 jours après la semaine de la rentrée, pas un jour ne se passe sans qu'une classe ou une école ne ferme. Les personnels de l'Éducation essayent de faire leur travail au mieux tout en se sentant peu protégés par un protocole sanitaire allégé et contradictoire (photo de classe collective annulée alors que les élèves mangent les uns à côté des autres au self).

Le jour d'après que Macron appelait de ses vœux le 12 mars n'est décidément que le lendemain du jour d'avant. Alors qu'un plan d'urgence pour l'Éducation est indispensable et que l'État balance des centaines de millions pour le patronat, on nous dit qu'il n'y a pas d'argent pour augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail et recruter dans l'Éducation Nationale. La seule réponse de Blanquer et du rectorat sont de redistribuer massivement des heures supplémentaires (économisées lors de l'année scolaire précédente). Aucun personnel supplémentaire n'a été recruté, ni pour les écoles, collèges, lycées, ni pour les universités !

La CGT Éduc'action de l'académie de Dijon continue de demander un plan d'urgence pour l'École pour recruter des personnels afin de diminuer les effectifs par classe (comme en Italie), installer des points d'eau supplémentaires ou trouver des solutions pour compenser l'insuffisance de salles et multiplier les groupes dans les écoles et établissements. Il est temps de répondre à la crise sanitaire, économique et sociale et d'abandonner les réformes dévastatrices de Blanquer qui ne font qu'accroître les inégalités criantes révélées par le confinement.

La CGT Éduc'action de l'académie de Dijon exige un plan d'urgence salariale pour les personnels de l'Éducation.

Lors du Grenelle des professeurs annoncé par Blanquer d'ici à octobre, nous continuerons d'exiger des augmentations indiciaires et non des primes, sans aucune contrepartie et dans le respect de l'égalité Femme /Homme !

J. Raillard

Sommaire

Page 1 : Édito
Page 2 : Covid – 17 septembre
Page 3 : Fin du paritarisme
Page 4 : Annonce formations
Page 5 : Annonce formations bis
Page 6 : AESH
Page 7 : Brèves AED
Page 8 : Congrès départementaux

N° 136

Sept. 2020

Déposé le 01-10-20

La vie de l'académie
UASEN CGT
EDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Site : ww.cgteducdijon.org
E-mail : dijon@cgteduc.fr

N°CPPAP 0122 S 07066
Dir. Publ. : J. Raillard
Imprimé par nos soins
Bimestriel prix 1€

CHALON PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

COVID DANS L'ACADÉMIE : BRICOLAGE

Les personnels et les parents d'élèves de l'académie de Dijon auront dû attendre trois semaines pour que le rectorat communique sur la situation sanitaire dans les établissements scolaires de l'académie. En effet c'est vendredi 18 septembre que les autorités académiques se sont enfin décidées à communiquer sur les chiffres sanitaires de la rentrée.

À contre-pied de ce que vivent les personnels depuis trois semaines et dans la ligne droite de la communication de Blanquer, le rectorat de Dijon précise dans son communiqué que « *grâce au respect des règles sanitaires par les personnels et les élèves, trois semaines après la rentrée, l'impact de la Covid reste maîtrisé en milieu scolaire* ». Évidemment, depuis un bureau où il n'y aucun brassage de population (élèves, parents et personnels) la situation peut sembler maîtrisée. Mais si celles et ceux qui parlent de situation maîtrisée sortaient un peu de ce même bureau, elles/ils constateraient vite que le port du masque est à géométrie variable dans les établissements, que les personnels sont en nombre insuffisant dans les établissements pour s'assurer que les gestes barrières sont respectés et que les élèves portent le masque, que certains élèves peuvent passer une journée sans se laver les mains ou même se les désinfecter, que personnels comme élèves sont exposés au virus…

Concernant les chiffres communiqués par le rectorat, il semble exister une nouvelle fois un décalage entre les informations officielles et celles qui nous reviennent du terrain, malgré le sentiment de censure sur les cas de Covid avérés. Et si l'absence criante de protection des personnels et des élèves ne se traduit pas par une explosion des cas dans le 2nd degré, il est probable que cela risque de ne pas durer.

Qu'il s'agisse d'administratifs, de personnels de vie scolaire ou d'enseignants, le constat reste le même : c'est la désorganisation la plus totale et chaque équipe éducative se retrouve très seule sur le terrain à essayer de prendre les bonnes décisions. Cette situation est une nouvelle preuve que nous avons eu raison d'appeler au printemps dernier à une concertation de tous les acteurs de l'Éducation avant de précipiter des rentrées sans préparation en mai, juin et septembre.

J. Raillard

17 SEPTEMBRE : C'ETAIT LE PREMIER RENDEZ-VOUS !

Dans le cadre de la journée de mobilisation du 17 septembre, la CGT Éduc'Action a appelé à la grève, presque seule, parce qu'elle pense que les conditions de rentrée, comme la façon dont le ministère a géré le confinement et la réouverture des établissements scolaires, ne peuvent pas laisser penser que « nous sommes prêts » et que tout va bien. Nous avons toutes les raisons de nous mobiliser et, en tant qu'organisation syndicale nous avions la responsabilité de prendre le recul nécessaire pour poursuivre nos revendications, éviter les reculs sociaux et gagner de nouveaux droits pour tous les personnels de l'Éducation nationale. Même dans le climat anxiogène que nous connaissons.

La réforme des retraites, les menaces sur la protection sociale, la destruction des services publics toujours d'actualité, font partie des revendications que nous poursuivons. La date était inscrite depuis plusieurs mois pour ne pas laisser le gouvernement étouffer le mouvement social de l'hiver dernier.

Les échanges avec nos militant·es et collègues, les divergences dans la façon de mettre en place le protocole ou de gérer les élèves ou personnels atteints par la Covid ou cas contact ne peuvent que nous appeler à nous mobiliser. Nos conditions de travail, notre santé, méritent que l'on se batte pour obtenir mieux. Les classes surchargées, le manque de matériel de protection, le manque de personnel, l'injonction constante à travailler plus pour gagner quelques miettes alors que le point d'indice est gelé depuis tant d'années, les réformes successives du collège et des voies professionnelles et générales du lycée, la réforme du bac, et que dire des AESH, encore et toujours maltraité·es !

… autant de raisons de relever la tête et de montrer que nous sommes là. La recrudescence de la pandémie n'a pas permis une mobilisation à la hauteur des attaques, mais suite aux échanges avec les manifestant·es, nous savons que la colère des salarié·es est toujours présente. Nous allons poursuivre nos heures d'informations syndicales, nos tournées d'établissement afin d'expliquer la vision de l'École que nous voulons pour tous les personnels et les élèves.

S. Gaudillère

FIN DU PARITARISME, PREMIERE ANNEE SANS…

1947 voit la naissance du paritarisme, une conquête sociale et un outil essentiel pour une fonction publique de carrière (à l'opposé d'une fonction publique de missions) qui fonctionne sans arbitraire. En 2018, le gouvernement Macron a mis fin à un demi-siècle de contrôle et d'améliorations de la gestion de carrière des fonctionnaires par les élu-es des personnels avec sa « loi de transformation de la fonction publique ».

Alors que le mouvement 2020 s'est déroulé, pour la première fois, sans le contrôle des organisations syndicales, les élu-es paritaires de la CGT Éduc'Action peuvent témoigner des changements radicaux que cela induit pour les personnels :

- Les discussions en groupe de travail sur les notes de services des mouvements inter et intra sont remplacées par des « lignes directrices de gestion » tellement vagues que les modifications et améliorations, pour les personnels, portées par les syndicats ne sont pas/plus prises en compte par l'administration.

- Avec la fin des Groupes de travail « vérification des barèmes », la fin des CAPA et CAPN mouvement, la vision globale du mouvement et le contrôle des affectations échappent aux organisations syndicales. De plus un bon nombre d'améliorations étaient obtenues en séance, sur proposition des syndicats, voire des corrections d'erreurs de l'administration.

Toutes ces opérations liées au mouvement n'étant plus transparentes, il ne peut en résulter qu'une dégradation des situations.

De plus l'agent qui n'est pas satisfait pas son affectation se retrouve isolé et ignore les nombreux éléments lui permettant de la contester. Toutefois, suivant certaines modalités, cette contestation reste possible.

Aussi, cette année, la CGT Éduc'Action, organisation syndicale représentative nationalement, a représenté des dizaines de collègues qui ont formulé un recours concernant leurs mutations inter académiques, et finalement, environ un tiers ont obtenu une Affectation à Titre Provisoire (ATP) ou Définitive (ATD). À l'intra aussi, la CGT Éduc'Action a représenté des collègues avec succès. Mais lors de cette phase, l'amélioration ne peut être que provisoire, car même en cas d'erreur et d'injustice, manifeste, les autres décisions prises pour les mutations ne sont pas remises en cause (personne ne sera « démutter » et de fait les postes qui ont été attribués, même à tort, ne sont plus disponibles). Les recours pour la mutation intra relève donc davantage de la « bienveillance » que du recours en tant que tel.

Plus que jamais, il faut confier son dossier de suivi syndical à la CGT Éduc'Action, pour avoir des conseils, une aide à tous les stades de la mutation voire être représenté en cas de recours. La CGT Éduc'Action représente et syndique tous les personnels et peut représenter tous les personnels du premier et du second degré.

Après les opérations de mutation et à partir du 1er janvier 2021, ce sont les CAPA concernant les promotions et avancements de carrière qui disparaissent, avec une nouvelle fois des fonctionnaires qui se retrouveront, en apparence, seuls face à l'administration. Se syndiquer à la CGT reste toujours d'actualité, il est nécessaire de se regrouper pour peser face à l'administration et imposer une autre vision de nos métiers reste possible !

D. Musart

FORMATIONS À VENIR

(Ouvertes aux syndiqué-es et non syndiqué-es)

★ Stage conseil d'administration

4 décembre 2020

Bourse du Travail, rue du Transvaal, Dijon

★ Stage santé et conditions de travail

17 et 18 décembre 2020

Maison des syndicats à Chalon-sur-Saône

★ Stage AED et Vie scolaire

8 janvier 2021

Lycée Clos Maire à Beaune

★ Stage accueil des nouveaux et nouvelles syndiqué.es et sympathisant-es

SDEN 21 : *14 janvier 2021*

Bourse du Travail, rue du Transvaal, Dijon

SDEN 71 : *14 janvier 2021*

Maison des syndicats à Chalon-sur-Saône

★ Stage violences faites aux femmes

11 mars 2021

UL d'Autun, rue du Clos Jovet

Cette page est à détacher et à afficher sur le panneau syndical.

POUR S'INCRIRE :

Avertir sa hiérarchie, puis le syndicat.

Faire une *demande de congé pour formation syndicale* **AU MOINS UN MOIS A L'AVANCE** (modèle de lettre ci-contre).

Afin d'attester que votre demande a été déposée dans les délais, demandez au secrétariat une copie avec le chrono (tampon de la date du dépôt). Dans le 1 er degré, envoyez cette demande au Directeur académique (DASEN) par voie hiérarchique et demandez un accusé de réception à son secrétariat.

En l'absence de réponse de la hiérarchie, 15 jours avant la formation, l'autorisation d'absence sera acquise. En cas de refus, contactez-nous rapidement : la hiérarchie doit avoir des raisons claires et raisonnables, ce qui mérite d'être vérifié : on se fera un plaisir de le faire !

Nom Prénom
Corps Discipline
Adresse professionnelle

A Madame la Rectrice de l'académie de Dijon
S/C de Monsieur le Proviseur (lycée)/Principal (collège)

A Monsieur le Directeur Académique
S/C de Monsieur l'Inspecteur de la circonscription

Objet : *demande de congé pour formation syndicale en référence au décret n°84-474 du 15/06/84*

Madame la Rectrice / Monsieur le Directeur Académique,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'établissement du …… au …… afin de participer à un stage de formation syndicale.

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par « la formation syndicale CGT », organisme agréé à dispenser cette formation. Je vous ferai parvenir un certificat de présence à l'issue de ce stage.

Veuillez agréer Madame la Rectrice /Monsieur le Directeur Académique, mes salutations distinguées.

AESH
LE RECTORAT DE DIJON : EXPLOITEUR RÉCIDIVISTE

En juillet dernier, la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Éducation Nationale publiait un guide national qui transpose de manière claire et synthétique le cadre de gestion des AESH définis par la circulaire ministérielle du 6 juin 2019. Ce guide confirme la lecture faite par CGT Éduc'action et Sud Éducation sur le calcul du temps de travail des AESH : ce calcul doit partir du volume horaire d'accompagnement hebdomadaire pour aboutir à la quotité qui fixe la rémunération.

Temps travaillé	=	Nombre d'heures d'accompagnement par semaine	x	41 semaines
Quotité travaillée	=	Temps travaillé	÷	1607 h

EXEMPLES DE DÉTERMINATION DU TEMPS DE TRAVAIL ANNUEL

Temps hebdomadaire d'accompagnement	Période de référence déterminée dans le contrat (entre 41 et 45 semaines)	Temps de travail annuel	Quotité travaillée
39 h	41 semaines	1607 h	100 %
37 h 15	43 semaines	1607 h	100 %
35 h 40	45 semaines	1607 h	100 %
24 h	43 semaines	1032 h	64 %
24 h	41 semaines	984 h	62 %
19 h 30	41 semaines	799 h 30	50 %

Extraits du Guide National AESH (page 8 et 9)

Or, les DSDEN de notre académie persistent à demander aux AESH à 60 %, un temps de service de 25h30 par semaine, ce qui est purement scandaleux.

Pourtant, on sent une certaine fébrilité s'emparer des différentes hiérarchies : certains IEN ont affirmé qu'un contrat à 60 % devrait correspondre dans le premier degré à 24h d'accompagnement par semaine, plus 1h30 pour la prise en charge des élèves à leur arrivé le matin et une réunion de concertation. On progresse, mais le compte n'y est toujours pas. De plus, la prise en charge de l'élève à son arrivée doit être considéré comme de l'accompagnement et donc inclue dans le temps de service. L'aide aux équipes pour l'accueil de tous les élèves ne fait, elle, clairement pas partie des missions des AESH.

On sait aussi que plusieurs chef.fes d'établissement ou directeurs.trices ont refusé d'appliquer les directives des DSDEN, en particulier pour les AESH qui se sont mobilisé.es et ont fait entendre leurs voix l'année dernière. Cela peut être considéré comme de petites victoires, mais contribue à augmenter les inégalités et les rancœurs au sein des équipes.

Depuis septembre, les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) se sont généralisés dans notre académie : les AESH ne sont plus affecté.es à une école pour une année scolaire, mais rattaché.es définitivement à un établissement (collège ou lycée) qui couvre un large périmètre.

Des avenants sont arrivés durant l'été, accompagnés d'un courrier enjoignant les AESH à accepter au plus vite ces nouvelles conditions de travail sous peine d'être considéré.es comme démissionnaires ou de subir des retards de paiements.

Bien sûr, les DSDEN se sont empressées de rassurer les AESH : « Cela ne change rien pour vous », « cela vous donnera droit au remboursement des frais de déplacement »…

Seulement voilà, comme on pouvait s'y attendre, de très nombreux d'AESH ont attendu désespérément des nouvelles de leur PIAL tout l'été, sans moyen de contacter leur nouvel établissement, ni l'enseignant référent. Et lorsque les AESH demandent comment bénéficier du paiement des frais de déplacement, personne n'est en mesure de leur répondre.

La raison en est simple : les chef.fes d'établissement ont passé une bonne partie de leur été à essayer d'organiser la rentrée au regard des conditions sanitaires et des protocoles successifs publiés par le Ministère. S'investir dans cette nouvelle tâche supplémentaire n'a clairement pas été leur priorité, on peut le comprendre, et finalement c'est encore les AESH qui font les frais de cette situation.

Depuis l'année dernière, les syndicats ont interpelé les DSDEN, nous avons été reçus au Rectorat et le guide ministériel a été publié. Le calcul du temps de travail des AESH n'est pas problème d'interprétation des textes : il s'agit d'une véritable volonté de faire payer à ces personnels les conséquences de l'insuffisance budgétaire de l'École Inclusive.

Ce que l'on fait subir aux AESH est à l'image de la politique de l'Éducation Nationale menée par Blanquer : une politique d'affichage médiatique qui, dans sa réalité, méprise ses personnels. La CGT Educ'action appelle tous les personnels à soutenir les AESH, à les aider à faire respecter leurs droits et à en conquérir de nouveaux, par la mobilisation et la grève s'il le faut.

C. Bernizet

ASSISTANTE·S D'ÉDUATION (AED) : BRÈVES DE RENTRÉ·E !

À défaut de pouvoir faire un ou plusieurs nœuds à son mouchoir, à noter sur vos tablettes (électroniques) :
- demander sa carte **Pass Éducation** assurant la gratuité dans plus de 160 musées et monuments nationaux,
- constituer son dossier **Chèque-Vacances** permettant, en épargnant quelques mois, de bénéficier d'une bonification de l'État,
- vérifier, étant payé·e au plus bas salaire de la fonction publique (le SMIC), votre éligibilité à la **Prime d'activité** qui peut compléter vos (modestes) revenus d'activité professionnelle.

Attention aux arnaques de rentrée : **pas de période d'essai** si votre contrat est renouvelé dans le même établissement.

À savoir :
À terme (janvier 2021) et dès à présent pour le Nièvre, l'Yonne et la Saône-et-Loire, un seul établissement assura la paye des AEd de toute l'académie : le lycée Niepce Balleure à Chalon-sur-Saône. Big is beautiful ?

À retenir :
Stage **droitS des AEd début janvier 2021** : ouvert à toutes et tous, syndiqué·e ou non.

Bientôt en ligne :
Le guide AEd CGT éduc'action actualisé.

P. Péchoux

LES CONGRÈS DÉPARTEMENTAUX : UN MOMENT D'ÉCHANGES, DE DÉMOCRATIE ET DE CONSTRUCTION SYNDICALE.

Le mois d'octobre 2020 devrait voir se tenir deux congrès départementaux (on croise les doigts) : celui de la CGT Educ'action 21 les 1er et 2 et celui de la CGT Educ'action 71 le 8.

Plus qu'un jalon obligatoire dans la vie d'un syndicat parce qu'institutionnalisé, un congrès revêt une importance capitale pour le bon fonctionnement syndical. Il est le temps des bilans du mandat écoulé mais aussi des projections pour le futur. Il est aussi le lieu d'expression de la démocratie syndicale à travers les élections des différentes instances syndicales départementales. Un congrès est un moment d'échanges et de débats, d'autant plus importants dans un contexte de questionnement profond du syndicalisme et de sa pratique. C'est un cadre privilégié pour se rencontrer, parfois pour la première fois, pour mettre un nom sur celui ou celle qui envoie souvent les mails, pour partager sur le syndicalisme dans son ensemble et sur nos métiers. Un congrès permet de découvrir l'autre et sa profession puisqu'à la CGT Éduc'action, et c'est une de ses nombreuses richesses, nous syndiquons TOUS les personnels de l'EN. C'est aussi l'occasion de rencontrer des personnes qui partagent des valeurs communes concernant l'École : un lieu accessible à toutes et tous, sans tri social, promouvant l'égalité des chances, permettant à chacun-e de s'épanouir, de se former et de se transformer en citoyen-ne critique et éclairée…

Au-delà de la théorie et des mots, ce temps ensemble peut déboucher sur la prise de conscience que pour lutter pour le progrès social, se syndiquer, c'est bien, militer (même à sa mesure) c'est encore mieux !

Enfin, que serait un congrès sans ses temps de fraternité et de sororité autour d'un verre ou d'un repas ?
Pour toutes ses raisons et pour beaucoup d'autres, nous comptons sur toi pour être présent-e au congrès de ton syndicat en octobre !

V. Richard-Andrieu

UASEN-CGT EDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 46 09 07
E-mail : dijon@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 21
Bourse du Travail
17 rue Transvaal
21000 Dijon
Tél. : 03 80 37 14 08
E-mail : 21@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 58
2 Bd Pierre de Coubertin
58000 Nevers
Tél. : 03 86 50 67 85
E-mail : 58@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 71
2 rue du Parc
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 46 09 07
E-mail : 71@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 89
Avenue Molière - BP 247
89306 JOIGNY Cedex
Tél : 07 81 38 25 28
E-mail : 89@cgteduc.fr

Notre Site :
www.cgteducdijon.org

Notre Facebook :
CGT Educ'Action
Académie de Dijon : non à la casse de l'Ecole

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus

Je souhaite : ☐ **me syndiquer** ☐ **prendre contact**

Nom :..... Prénom :.....

Adresse personnelle :.....

Code postal :..... Commune :.....

Discipline :..... Grade ou corps :..... Echelon :.....

Etablissement ou Ecole :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Commune :.....

Impression **bezin haller** • *71530 Crissey*